



**Saison 2024/2025**

## **Procès-verbal n°01 de la Commission des Terrains et Installations Sportives**

---

<b>Réunion du :</b>	<b>Jeudi 12 septembre 2024</b>
<b>A :</b>	<b>17h15 à la Maison du football</b>
<b>Présidence :</b>	M. NETZER jean Luc
<b>Présents :</b>	MM. FARES Maurice, MALANDRINI Arnaud et MONIOTTE Michel

---

### **1. Accueil**

Le nouveau Président de la Commission, pour cette première réunion de la saison 2024/2025, présente un nouveau membre en la personne de Arnaud MALANDRINI qui sera amené à faire des contrôles.

### **2. Nouvelle version « Stadium 2 » avec procédure de prise de rendez-vous et enregistrement**

Le Président donne des informations sur les modifications à venir avec le développement avant la fin d'année de la version « Stadium 2 » amenant une prise de RDV revue, et surtout, obligation aux contrôleurs ou au Président de la Commission départementale de saisir toutes les données sur le logiciel.

### **3. Visites des terrains et éclairages prévues pour 2024/2025**

Un point est fait sur les installations et éclairages à visiter pour la saison en cours par suite d'extraction de « Stadium ». Une répartition des installations à contrôler est faite entre les membres.

### **4. Listage des terrains classés T5 à revoir suite réforme 2021**

Le Président explique que, par suite d'un changement de classement des installations intervenues en 2021, la Fédération Française de Football a ajouté un niveau supplémentaire, donc 7 niveaux allant de T1 à T7. Ce reclassement a été fait par extraction de certains éléments disponibles enregistrés sur le logiciel sans visite des installations.

Après analyse par nos instances, il s'avère que 27 installations de notre département ne respectent pas toutes les nouvelles conditions pour conserver un classement T5. Il est donc demandé, dans un avenir proche, à la Commission du District de provoquer des visites après information transmise auprès des propriétaires des installations et des clubs résidents. Une dérogation sera accordée dans le temps pour permettre aux propriétaires d'effectuer les travaux et dans le cas contraire, les installations concernées seront reclassées T6.

### **5. FAFA nouvelles dispositions 2024/2025**

Une information est donnée aux membres quant aux nouvelles dispositions du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la saison en cours, 2024/2025, avec une forte réduction des fonds attribués à notre Ligue en raison d'une baisse des droits de retransmission audiovisuelle négociés entre les diffuseurs et la Fédération.

### **6. Traitements des dossiers FAFA en instance d'instruction**

Pour information, le Président indique que 10 dossiers concernant des demandes pour des installations ont été transmises par le District en Ligue pour traitement, et seront traités par la Commission Régionale des terrains le 20 septembre prochain afin de définir l'aide apportée à chacun d'entre eux avant transmission à la Fédération.



4 dossiers de clubs concernant le financement de minibus verront également leur traitement au cours de cette réunion.

#### **7. Demande de matériel**

Une demande de matériel sera faite en Ligue par le Président du District en raison de l'arrivée d'un nouveau membre pour le secteur petite montagne et haut Jura.

- Ruban de mesure de 100 mètres - Télémètre laser - Pige pour mesurer la hauteur des buts - luxmètre pour contrôle éclairage

L'ordre étant épuisé, le Président remercie la présence de chacun.

**Michel MONIOTTE**  
Secrétaire

**Jean Luc NETZER**  
Président de la commission